

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Caisse d'Épargne et la Fondation de la 2^{ème} Chance développent leur partenariat en faveur de la création d'entreprise et de la formation de reconversion

(Paris, le 11 janvier 2008) --- La Caisse d'Épargne et la Fondation de la 2^{ème} Chance signent, ce jour, un accord de partenariat qui encadre et prévoit le développement de leurs relations au profit de la création d'entreprise et de la formation de reconversion.

Nicole Moreau, présidente de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, Charles Milhaud, président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, et Vincent Bolloré, président de la Fondation de la 2^{ème} Chance, ont conclu un accord cadre afin de développer une filière d'accueil complète et d'apporter un soutien durable aux porteurs de projets de création d'entreprise ou de formation de reconversion qualifiante. Cet accord, déjà décliné dans plusieurs régions, a vocation à être développé par d'autres Caisses d'Épargne et les sites-relais de la Fondation de la 2^{ème} Chance.

Ce partenariat vise à soutenir plus particulièrement les personnes ayant traversé de lourdes épreuves de vie, aujourd'hui en situation de précarité (demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, personnes en difficulté d'insertion...) et manifestant une réelle volonté de retour à l'activité économique au travers d'un projet concret.

Les Caisses d'Épargne, selon leurs priorités régionales, s'engagent notamment à :

- orienter les porteurs de projet qui se présentent à elles vers les sites-relais de la Fondation de la 2^{ème} Chance ;
- étudier leur demande de crédit, dans le cadre de *Parcours Confiance* (dispositif de lutte contre l'exclusion bancaire) ;
- favoriser l'insertion bancaire de ces créateurs d'entreprise par l'ouverture d'un compte professionnel et la fourniture de services bancaires adaptés.

La Fondation de la 2^{ème} Chance s'engage à :

- accueillir et étudier de façon privilégiée les demandes de subventions de porteurs de projet adressées par les Caisses d'Épargne ou les associations *Parcours Confiance* ;
- proposer aux associations *Parcours Confiance*, dans le respect de leurs règles habituelles de décision, de financer les projets de création d'entreprise ou d'accorder un microcrédit social aux bénéficiaires ;
- poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires après la création ou le financement du projet personnel.

Les Caisses d'Épargne, en fonction de leurs ressources locales et de leurs disponibilités, pourront participer aux instances des sites-relais de la Fondation de la 2^{ème} Chance et les

appuyer dans la mobilisation de bénévoles (notamment en faisant appel à des collaborateurs ou à des retraités des Caisses d'Epargne).

Réciproquement, des représentants de la Fondation de la 2^{ème} Chance pourront s'impliquer dans des instances portées par les Caisses d'Epargne, telles que les conseils d'administration et les comités de crédit *Parcours Confiance*.

A propos du Groupe Caisse d'Epargne

Le Groupe Caisse d'Epargne, attaché depuis l'origine à sa responsabilité dans la société, a su renouveler et moderniser ses engagements. Ils prennent la forme des missions d'intérêt général que remplissent les Caisses d'Epargne ; ils trouvent leur incarnation également dans la relation responsable que le Groupe entend nouer avec ses clientèles grâce à ses produits, dont le Livret A, et services. Dans le cadre de leurs missions d'intérêt général, les Caisses d'Epargne soutiennent des projets d'économie locale et sociale (PELS) ; en 2007, elles ont ainsi consacré 50 millions d'euros au profit de 3 000 PELS. Ce soutien financier se déploie notamment en faveur de l'autonomie des personnes dans la société, de la création d'emploi et du lien social. En 2006, elles ont mis en place une solution innovante en matière de lutte contre l'exclusion bancaire, *Parcours Confiance*, qui offre un accompagnement complet aux particuliers et micro-entrepreneurs en situation de fragilité financière (www.parcours-confiance.fr).

Enfin, les engagements du Groupe Caisse d'Epargne se traduisent par ses actions de développement durable et au travers de sa Fondation pour la solidarité, qui œuvre contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou encore à des situations d'illettrisme.

A propos de la Fondation de la 2^{ème} Chance

Créée en 1998 à l'initiative de Vincent Bolloré, la Fondation de la 2^{ème} Chance accompagne des personnes de 18 à 60 ans, ayant traversé de lourdes épreuves de vie, aujourd'hui en situation de grande précarité, mais manifestant une réelle volonté de rebondir. La Fondation offre un soutien humain, un parrainage, un soutien financier pour mener à bien un projet professionnel réaliste et durable : une formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise.

En neuf ans, plus de 2 000 porteurs de projet ont été financés et parrainés par plusieurs centaines de bénévoles. En 2007, la Fondation a ouvert son 60^e site-relais en France. Le nombre des aides a augmenté de 30 % par rapport à 2006. Ce sont désormais deux projets de vie que la Fondation aide et accompagne chaque jour.

Depuis 2005, la Fondation de la 2^{ème} Chance bénéficie d'une convention partenariale pluriannuelle avec le Fonds Social Européen. Et, depuis 2006, elle a été reconnue d'utilité publique.

Vincent Bolloré, depuis l'origine de la Fondation, assume l'intégralité des frais de siège et de direction, de même que ses partenaires économiques prennent en charge ceux des sites-relais. Le « conseil des partenaires » rassemble aujourd'hui plus de 120 entreprises privées ou publiques qui ont fait le choix de se consacrer à des initiatives de solidarité. C'est notamment le cas des Caisses d'Epargne, qui depuis 2003 n'ont cessé de développer leur partenariat avec la Fondation de la 2^{ème} Chance.

Contacts Presse :

FNCE

Pascal Briend
Tél. : 01 44 38 50 08
fnce@fnce.caisse-epargne.fr

www.federation.caisse-epargne.fr

CNCE

Christine Françoise
Tél. : 01 58 40 46 57
presse@cnce.caisse-epargne.fr

www.groupe.caisse-epargne.com

Fondation de la 2^{ème} Chance

DGM – Ghislaine Calzaroni –
Tarick Dali Tél. : 01 40 70 11 89
g.calza@dgm-conseil.fr
t.dali@dgm-conseil.fr